Alter'éco 30
Formations à l'autonomie appliquée
Lieu dit « Le moulin des prêtres », 1617 Chemin des canaux - 30600 Vauvert

Association loi 1901
SIREN 510 373 574
N° d'enregistrement de déclaration d'organisme de formation : 76 300 41 99 30

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Adhésion à l'association

Par obligation légale, les participants aux stages doivent être adhérents de l'association Alter'éco 30 (10€ par **année civile**). Pour cela, compléter le bulletin d'adhésion à l'association (disponible au téléchargement sur notre site internet : www.altereco30.com) et nous le retourner :

- soit par mail : altereco30@gmail.com, en réglant l'adhésion par virement bancaire.
- soit par courrier à l'adresse suivante : Alter'éco 30, 1617 chemin des canaux, 30600 Vauvert, accompagné du règlement d'adhésion par chèque, à l'ordre d'Alter'éco 30.

2) Inscription à une formation

Toute personne adhérent(e) peut s'inscrire à une formation, en complétant le formulaire d'inscription au stage et en nous le retournant :

- soit par mail à altereco30@gmail.com, en réglant les arrhes par virement bancaire.
- soit par courrier à l'adresse suivante : Alter'éco 30, 1617 chemin des canaux, 30600 Vauvert, accompagné du règlement des arrhes (50% de la formation) par chèque, à l'ordre d'Alter'éco 30.

Deux règlements séparés sont demandés, afin de distinguer les frais d'adhésion et les arrhes (inscription). L'inscription à la formation est effective à réception du chèque ou du virement des arrhes ou de l'accord de l'organisme ou entreprise finançant la formation.

Dans le cadre du tarif "Particulier solidaire", un justificatif est demandé (au choix) : photocopie de la carte d'étudiant, attestation de scolarité, attestation d'allocation (RSA, AAH).

Un courriel (ou courrier postal à défaut) récapitulatif sera expédié aux stagiaires une semaine au moins avant le début de la formation. Il précise les modalités pratiques d'accès à la formation (lieu et heure de rendez-vous, matériel et équipement nécessaires).

3) Conditions d'annulation

À compter de la date de réception des arrhes, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Si ces délais sont respectés, les arrhes seront restituées intégralement au stagiaire. Pour annuler sa participation, le stagiaire doit informer de sa décision l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- si l'annulation est du fait de l'association Alter'éco 30, cette dernière s'engage à rembourser le stagiaire pour la formation non assurée, ou à lui proposer une autre date de formation.
- si l'annulation est du fait du stagiaire, sans justificatif valable, l'association Alter'éco 30 conserve les arrhes.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation suite à un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue (voir la rubrique "Tarifs").

4) Tarifs

Les formations proposées par Alter'éco 30 font l'objet de 3 types de tarifications différentes :

- Tarif "Structure" s'adresse aux stagiaires financés tout ou partie par une structure (employeur, OPCA, Pôle Emploi, autre) : selon les formations, entre 100€ et 140€ par jour et par personne.
- Tarif "Particulier" s'adresse aux personnes finançant la formation sur leurs fonds propres : selon les formations, entre 30 € et 60 € par jour et par personne.
- Tarif "Particulier solidaire" s'adresse aux étudiants et aux bénéficiaires du RSA : réduction de 25 à 50%, selon le niveau de tarification de la formation.

Pour les stagiaires financés par une structure : les demandes de devis sont traitées par mail.